Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 96 (1970)

Heft: 26: SIA spécial, no 4, 1970: La formation continue

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Cet effet secondaire seul a déjà une influence favorable sur le participant qui rencontre des personnes exerçant d'autres professions et entend ainsi d'autres opinions. Cette confrontation provoque des réactions. Elle tend à repousser au second plan les problèmes quotidiens. Ce détachement du cercle des préoccupations et des tâches usuelles constitue une détente. Outre l'acquisition de connaissances purement professionnelles, l'environnement différent peut avoir un effet stimulant. Les contacts ainsi établis et les discussions peuvent faire naître de nouveaux intérêts. De sorte que les sessions de formation continue ne se bornent pas à l'apport d'informations et de connaissances nouvelles, elles peuvent influencer l'état d'esprit même de ceux qui y participent. Cet aspect des conséquences de la formation continue ne doit pas être sous-estimé.

La formation continue doit être rendue possible

La plupart des ingénieurs forestiers sont des fonctionnaires d'administrations communales, cantonales ou fédérales. Ils jouissent cependant d'une assez grande liberté dans l'organisation de leur travail. On doit malheureusement constater qu'il est parfois assez difficile d'obtenir de ces administrations qu'elles veuillent bien payer les taxes d'inscription aux manifestations de formation continue et rembourser aux participants leurs frais de déplacement. Cela est dû au fait que souvent, on ne saisit pas encore bien

l'importance de la formation continue. Celle-ci est encore parfois considérée comme une occasion de passer son temps de manière agréable. Mais il devrait être possible dans une administration publique ouverte au progrès de distinguer ce qui est utile de ce qui est abusif et de favoriser la formation continue qui ne peut que servir l'intérêt général.

Le besoin de la formation continue

Il est certain qu'un temps viendra bientôt, aussi dans le domaine de la sylviculture, où l'on devra faire une place plus grande à la formation continue. Actuellement, on a l'impression que les manifestations destinées à cette formation ne sont organisées qu'occasionnellement et ne découlent pas d'une ligne de conduite générale. C'est pourquoi le besoin d'un centre de coordination et de planification se fait sentir. Il importe, à ce sujet, de déterminer les lacunes et les besoins de ceux qui désirent cette formation. Il semble donc qu'il serait opportun de lancer parmi les ingénieurs forestiers une enquête semblable à celle qui s'est adressée aux ingénieurs de l'industrie. Cette enquête donnerait des renseignements sur la nécessité de la formation continue et sur l'accueil qui lui serait réservé. Pour un domaine aussi restreint que l'économie forestière, il est possible de coordonner les manifestations prévues. La première chose que l'on pourrait faire serait de publier périodiquement une liste de toutes les possibilités offertes aux ingénieurs forestiers de parfaire leur formation.

informations



Nous avons l'impression qu'un grand nombre de nos membres ne connaissent pas suffisamment tout ce qui se passe et se décide dans notre société. La raison en est simple : manque d'une information périodique appropriée. Le Comité central et le secrétariat général désirent combler cette lacune. C'est pourquoi l'on prévoit, pour 1971, l'édition de six numéros spéciaux SIA du Bulletin technique de la Suisse romande et de la Schweizerische Bauzeitung qui seront adressés à tous les membres. Dans l'intervalle seront publiés, suivant les besoins, des numéro multicopiés de l'Information SIA.

La partie rédactionnelle des numéros spéciaux sera généralement consacrée à un thème déterminé. La commission de rédaction en fixera le contenu. Quant à la présentation et à la mise au point, elle reste confiée aux rédactions des deux revues.

Les Informations SIA paraissant séparément, ou dans le corps même des numéros spéciaux, donnent la possibilité de renseigner les membres sur les décisions des organes de la SIA et des commissions, sur l'activité de la société et les événements qui s'y rapportent. Elles sont naturellement ouvertes aussi aux sections et aux groupes spécialisés qui ont ainsi l'occasion de toucher régulièrement l'ensemble des 6750 membres de la SIA. Il suffit d'une brève communication au secrétariat général qui s'occupera de la publication.

Le nouveau siège du secrétariat général

Nous avons survécu au déménagement!

Un désir vieux de presque quatre-vingts ans s'est réalisé à fin septembre : l'installation du secrétariat dans la maison SIA. Celle-ci se trouve près de la gare de Selnau et elle est bordée au nord et à l'est par le Schanzengraben et le jardin botanique. Le personnel du secrétariat général saisit cette occasion pour remercier chaleureusement tous ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à lui procurer ses nouveaux locaux dont il est enchanté.

L'adresse postale n'a pas changé:
Secrétariat général de la SIA
Case postale
8039 Zurich

Téléphone: (051) 36 15 70

Adresse télégraphique: Ingenieur, Zurich

Chèques postaux : 80 - 5594 Vous pouvez nous atteindre à la Selnaustrasse 16

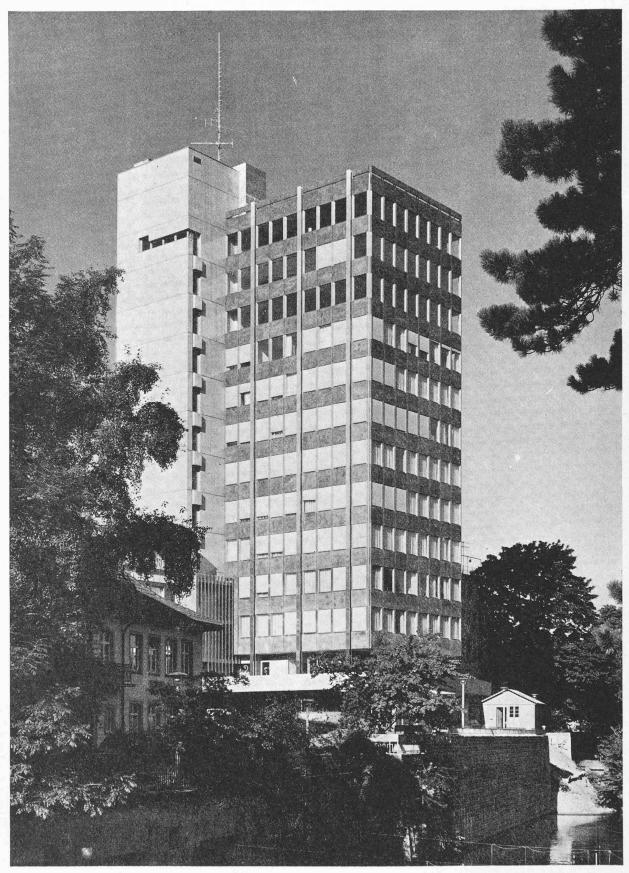
> Zurich 2 aux 11e et 12e étages Vente des normes : 11e étage

Contrôle des membres SIA par ordinateur

Le questionnaire relatif à l'introduction du contrôle des membres par ordinateur sera expédié dans le courant de décembre. Nous adressons un pressant appel à tous les membres en les priant de bien vouloir, dans leur propre intérêt, répondre avec le plus grand soin aux questions posées et retourner ce document de base au secrétariat général dans le délai fixé.

Utilisation de la désignation SIA

Nous recommandons à tous les membres de marquer leur appartenance à la société en utilisant la désignation SIA, par exemple, «Ing. SIA », «Arch. SIA », « Membre de la SIA ») (art. 6 des statuts). Le public ignore encore

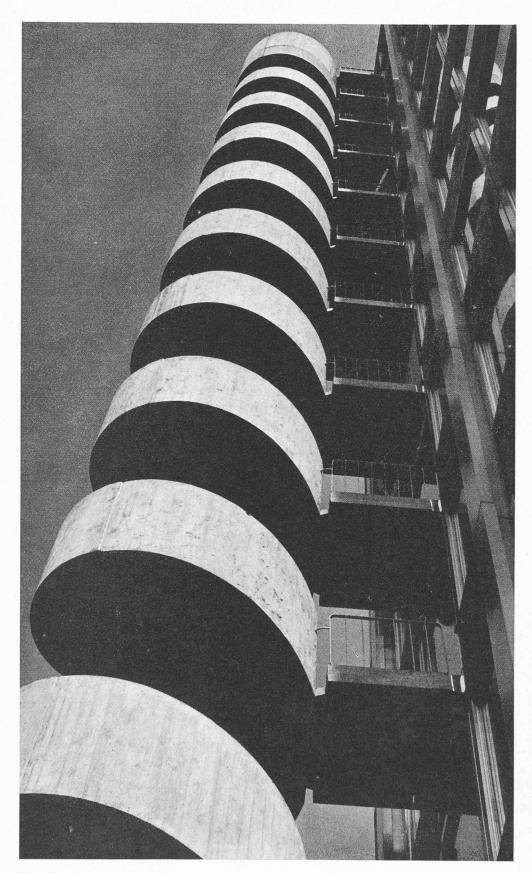


Vue de l'est; au premier plan, le Schanzengraben

Photo Wolf - Benders Erben, Zurich

La maison SIA à Zurich

Architectes: Hans von Meyenburg et Paul Keller, Zurich





L'escalier de secours sur la façade nord-ouest de la maison SIA

Photographies des pages 414 et 417 : A. Schmid-Burri, Adliswil

souvent que l'admission et la qualité de membre sont soumis à des conditions rigoureuses et que les membres s'engagent à appliquer les règlements et normes de la société (art. 6 des statuts). L'appartenance à la SIA ne peut donc être comparée à celle concernant d'autres sociétés qui n'imposent pas de telles obligations.

Décisions du Comité central

Le C.C. s'est réuni du 15 au 17 octobre 1970 à Rigi-Kaltbad et s'est occupé des problèmes généraux concernant la SIA. Nous indiquons ci-dessous les principales décisions prises.

Liste des bureaux d'étude

A la suite des remarques qui avaient été faites, le C.C. a réexaminé le projet de règlement pour l'inscription dans la liste des bureaux d'étude. Le nouveau règlement sera présenté à l'assemblée des délégués du 5 février 1971.

Publicité

Comme plusieurs sections et sûrement de nombreux membres, le C.C. est d'avis que les *Directives pour les questions relatives à la publicité* qui datent de 1954 sont maintenant dépassées et que tout le problème de la publicité devrait être revu, notamment en rapport avec la publication envisagée d'une liste des bureaux d'étude. Le C.C. soulèvera cette question à la prochaine assemblée des délégués et présentera des propositions.

Exercice de la profession d'architecte

Sur une proposition de la commission de l'exercice des professions d'ingénieur et d'architecte, le C.C. a décidé de demander un avis de droit sur la question suivante : Un canton peut-il, se fondant sur les arrêts du Tribunal fédéral des 13.6.1967 et 20.9.1967, poser comme condition légale nécessaire pour l'exercice de la profession d'architecte sur son territoire que l'architecte ait obtenu le diplôme d'une Ecole polytechnique ou qu'il soit inscrit au Registre suisse des architectes, ou bien doit-il également autoriser cet exercice aux architectes-techniciens diplômés d'une Ecole technique supérieure? M. H. Marti, professeur à l'Université de Berne, s'est déclaré disposé à assumer ce mandat.

Constitution d'une commission centrale des règlements

Le C.C. a décidé qu'à l'avenir la commission centrale des normes s'occupera exclusivement du vaste domaine des normes techniques et qu'une *Commission centrale des règlements* sera constituée pour l'étude des questions ayant trait à ces derniers. Cette commission fonctionnera, comme la commission centrale des normes, en qualité de conseil du C.C. Cette décision implique une modification de la procédure d'élaboration et de ratification des règlements, normes, directives et recommandations de la SIA. La revision de ce document, A 1028, sera présentée à l'assemblée des délégués du 5 février prochain.

Admission, dans les groupes spécialisés, de personnes ne faisant pas partie de la SIA

Donnant suite à une suggestion de la commission pour l'étude des problèmes relatifs à la structure de la SIA, le C.C. a décidé de proposer à l'assemblée des délégués et à l'assemblée générale de 1971 une modification des statuts et du règlement de base pour les groupes spécialisés, afin d'offrir à des intéressés ne faisant pas partie de la SIA la

possibilité de participer à l'activité des groupes spécialisés. Le critère prévu pour l'admission de ces personnes dans un des groupes est l'inscription au Registre suisse des ingénieurs ou des architectes. Dans certains cas particuliers, d'autres spécialistes pourront être admis. Il est toutefois souhaitable que tous ceux qui satisfont aux conditions d'admission à la SIA adhèrent aussi à la Société centrale.

Conditions d'admission à la SIA

Le C.C. a décidé que dorénavant les membres de la SIA qui recommanderont, en qualité de parrains, l'admission d'un candidat par leur signature ou la remise d'une note écrite, ne devront plus travailler dans la même maison que le candidat en question.

Professions apparentées

La question de savoir jusqu'où s'étend la notion de professions apparentées s'est posée plusieurs fois, ces derniers temps, à l'occasion de certaines candidatures. Le chef de notre service juridique a fait une étude à ce sujet et a conclu que les statuts actuels ne permettent pas d'étendre la capacité d'admission comme membres individuels à des personnes ne répondant pas expressément aux conditions énumérées à l'alinéa a) de l'art. 4, autrement dit aux personnes ne répondant pas à la conception que l'on se fait de l'ingénieur ou de l'architecte. La question sera reprise à l'occasion de la prochaine revision totale des statuts. Pour l'instant, une certaine réserve s'impose au sujet de la notion de professions apparentées.

Tarif B des règlements concernant les travaux et honoraires

Après consultation de toutes les commissions pour les honoraires, le C.C. a décidé de proposer aux partenaires (Service fédéral des routes et des digues, Conférence des directeurs des travaux publics, Direction des constructions fédérales, PTT, CFF), une majoration de 12 % des montants du tarif B, justifiée par une augmentation correspondante des salaires.

Règlement et tarif d'honoraires pour les études d'aménagement de quartiers, de localités et de régions, n° 110

Sur proposition de la commission nº 110, le C.C. a décidé de procéder à une revision partielle de ce règlement pour introduire dans le tarif A une clause d'ajustement basée sur l'évolution de l'indice des salaires des employés de l'industrie et des arts et métiers établi par l'OFIAMT. La procédure de consultation sera engagée dès que possible. De plus, le C.C. a chargé la commission d'entreprendre sans tarder une revision totale du règlement nº 110. Etant donné la portée des travaux d'aménagement, il est important de mettre au point des principes clairs et précis pour le calcul des honoraires.

Concours intéressant différentes disciplines

Le C.C. est d'avis que la question de tels concours (problèmes d'urbanisme combinés à des études de plans de trafic et d'aménagement des voies de circulation, urbanisation de zones avec équipements d'alimentation en énergie, problèmes généraux de planification) doit faire l'objet d'une étude approfondie. Il lui paraît en effet indispensable de mettre au point des conceptions claires à ce sujet. En conséquence, il a décidé de demander à un groupe de travail d'effectuer un premier examen et de dresser un programme à l'intention d'une commission qui serait éventuellement constituée par la suite.

Brochure « Les conditions d'engagement des ingénieurs »

Cette brochure correspond à un besoin, mais comme elle date de 1956, son contenu est en bonne partie dépassé. Le C.C. a décidé d'en publier une édition revisée et, à cet effet, de se mettre en relation avec l'Union centrale des associations patronales suisses, en vue d'une revision éventuelle de la « Convention » passée avec elle en 1950 et qui figure dans ladite brochure. La nouvelle publication devrait se rapporter également aux architectes, voire être étendue si possible à tous les employés techniques. Elle pourra, le cas échéant, être divisée en plusieurs fascicules.

Enquêtes sur les salaires

Le C.C. considère qu'il serait opportun de procéder à de telles enquêtes en collaboration avec d'autres associations (par exemple l'ASIC). Il ne s'agit pas de publier des directives au sujet des salaires, mais de réunir une documentation qui pourrait être utile aussi bien aux employeurs qu'aux employés et rendre de bons services lors de négociations avec les partenaires. Le secrétariat général examinera la question.

Loi fédérale sur les Ecoles polytechniques fédérales

Le C.C. a décidé de charger un groupe de travail d'effectuer un premier examen du questionnaire du Département fédéral de l'intérieur concernant la nouvelle législation relative aux EPF. La réponse de la SIA devrait être établie sur une base aussi large que possible. Elle doit être remise jusqu'au 31 octobre 1971.

Délégations

La SIA a été représentée comme suit aux manifestations indiquées :

- Conférence plénière des professions libérales et des indépendants, 29 octobre 1970: U. Zürcher et M. Beaud.
- Conférence sur les questions relatives à la conjoncture dans la construction, 30 octobre 1970 : A. Cogliatti et U. Zürcher.
- Entretien sur la politique future de la Confédération relative à l'aménagement du territoire, octobre 1970 (sur invitation du Groupe de travail fédéral pour l'aménagement du territoire): W. Althaus, U. Strasser, H. Zumbach et U. Zürcher.

La « Maison bourgeoise en Suisse »

Il a été décidé, en accord avec la commission pour la *Maison bourgeoise en Suisse*, de procéder à une liquidation des volumes de cette collection en stock à la SIA. Ces volumes sont offerts aux membres aux conditions très avantageuses suivantes:

Volur	me Titre		D.:
no	*****		Prix Fr.
1	Uri (2 ^e édition 1950)		8.—
2	Genève (3e édition 1960)		18.—
6	Schaffhausen (2e édition 1960)	1	8.—
11	Berne, IIe partie (2e édition 1964)		28.—
14	Graubünden, IIe partie (2e édition 1950)		8.—
16	Graubünden, IIIe partie (2e édition 1956)		
19	Thurgau, 1928		
25	Vaud, IIe partie (2e édition 1961)		28.—
26	Tessin, Ire partie (2e édition 1955)		18.—
29	St. Gallen, IIe partie, 1937	ì	8.—
30	Unterwalden, 1937		

Ces prix sont ceux des volumes brochés. Les volumes reliés coûtent 10 francs de plus. Les livraisons seront effectuées contre remboursement (port en plus), dans l'ordre de réception des commandes. Celles-ci devront être adressées au secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich, avec l'indication: broché ou relié. Cependant, certains volumes n'existent plus reliés. Nous nous permettrons donc, lorsque les exemplaires reliés manqueront, de livrer automatiquement des exemplaires brochés, à moins d'une instruction contraire sur la commande.

Les volumes de la Maison bourgeoise ne sont livrés par la SIA qu'aux membres de la société.

Elections dans des commissions

Le Comité central a procédé en 1970 aux élections ou a confirmé les nominations suivantes :

Commission pour l'étude des problèmes relatifs à la structure de la SIA:

Hanspeter Studer, ing. civil SIA, Bâle Vittorio Pedrocchi, arch. SIA, Locarno-Muralto

Commission de l'exercice des professions d'ingénieur et d'architecte :

George-Pierre Dubois, arch. SIA, Zurich Stephan Schubiger, ing. civil SIA, Zurich

Commission centrale des normes, CCN:
Edmond Rey, ing. civil SIA, Berne, comme représentant du GPC

Commission pour les honoraires des architectes, nº 102 : Hans Kast, arch. SIA, Zurich Frédéric Gautier, arch. SIA, Genève

Commission pour les honoraires des ingénieurs civils, nº 103 : Gottfried Bachmann, ing. rural SIA, Köniz (Berne)

Commission pour les normes concernant les ascenseurs, n° 106 :

Hans Marti, PTT, Berne

Commission pour la norme pour les tuyaux en béton, n° 107 : Richard Heierli, ing. civil SIA, Zurich

Commission pour le règlement et tarif d'honoraires pour les études d'aménagement de quartiers, de localités et de régions, nº 110 :

Ulyss Strasser, arch. SIA, Berne Léopold Veuve, comme représentant de la FAS, Lau-

Commission pour les « Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction », nº 118 :

Hans-Ulrich Frei, arch. SIA, Aarau Jean Pagé, arch. SIA, Genève

Hans Spitznagel, arch. SIA, Zurich

Max Baeschlin, ing. rural SIA, Zurich, comme représentant du Centre suisse de la construction métallique

J.-P. Delamuraz, comme représentant de l'Union des villes suisses, Lausanne

Peter Knoblauch, ing. civil SIA, comme représentant de la VSS, Versoix

Commission pour la revision des normes nos 119 et 120 :

Heinrich Hofacker, ing. civil SIA, Zurich

Emil Rütti, arch. SIA, Zurich

E. Grimm, Zurich, comme représentant de la SSE

Hansrudolf Nägeli, Zurich, comme représentant de la SSE Anton Triet, Zurich, comme représentant de la SSE Commission pour la norme pour le calcul, la construction et l'exécution des ouvrages en béton, en béton armé et en béton précontraint, n° 162:

Bruno Thürlimann, ing. civil SIA, Egg, président François Panchaud, ing. civil SIA, Le Mont, vice-président

Hans Bosshart, ing. civil SIA, Berne Roland Hofer, ing. civil SIA, Lausanne

Commission pour les directives concernant la présentation des projets d'améliorations foncières, nº 171 :

Rudolf Häberli, ing. rural SIA, Spiez, président

Commission pour la normalisation des produits de cimentamiante, nº 175 :

Robert Günthardt, ing. élect. SIA, Niederurnen

Commission pour la protection contre l'incendie, nº 178: Rudolf Schlaginhaufen, ing. civil SIA, Frauenfeld, président

Commission pour l'établissement d'une norme sur les constructions souterraines, en particulier les tunnels, n° 179 : Felix Lauper, ing. civil SIA, Coire

Conseil d'administration de la S.A. des Editions des associations techniques universitaires :

Ulrich Zürcher, secrétaire général de la SIA, Zurich

Comité national suisse de la FEANI:

Ulrich Zürcher, secrétaire général de la SIA, Zurich

Association suisse pour le plan d'aménagement national, ASPAN:

Ulrich Zürcher, secrétaire général de la SIA, Zurich

Centre suisse de la construction scolaire : Roland Gross, arch. SIA, Zurich

Nouvelles des groupes spécialisés

Groupe spécialisé de la construction industrialisée

Le premier numéro de la publication Construction industrialisée — Industrielles Bauen a paru le 27 octobre 1970. Il a été adressé à tous les membres du groupe. Cette publication se propose de donner des informations sur les différents aspects de la construction industrialisée (nouvelles méthodes, questions économiques, réalisations intéressantes). Elle fournira en outre périodiquement des renseignements sur l'activité du groupe.

A ce premier numéro étaient jointes quelques feuilles pouvant être insérées dans le catalogue des systèmes du CRB, qui donne aux architectes et aux ingénieurs un aperçu des produits préfabriqués que l'on trouve sur le marché.

L'assemblée générale du groupe aura lieu à Zurich le 21 janvier 1971. A l'ordre du jour : l'élection du comité, le programme d'activité, le budget et une conférence.

Groupe spécialisé de l'architecture

L'assemblée générale a été fixée au 4 mars 1971. On y parlera notamment du programme d'activité et du recrutement des membres.

Groupe spécialisé des ingénieurs de l'industrie

Ce groupe a organisé, en collaboration avec l'Association suisse de fabricants d'objets en matière plastique un séminaire sur les matières plastiques et notamment sur l'emploi



Ce sigle vous accueillera à l'entrée de la maison SIA.

de ces matières par les ingénieurs mécaniciens et électriciens. Cette manifestation, qui a eu lieu à Zurich les 20 et 21 octobre, a réuni environ 280 participants.

En outre, un séminaire sur «L'application de la méthode des éléments finis pour les calculs de résistance dans l'industrie», organisé par la Digital AG. et placé sous le patronage de ce groupe a eu lieu le 12 novembre, à Zurich. Le but de ce séminaire consistait à donner une vue d'ensemble sur le principe de la méthode, sur ses possibilités d'emploi et à esquisser les tendances qui se font jour dans son évolution. La manifestation a été fréquentée par environ 250 participants dont une centaine sont venus de l'étranger.

Groupe spécialisé des ponts et charpentes

Ce groupe a organisé un séminaire sur « La précontrainte partielle, aciers spéciaux et constructions métalliques », qui a eu lieu les 13 et 14 novembre à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne. Ce séminaire a réuni une nombreuse assistance. Il a été agrémenté par la visite des laboratoires de l'Ecole, dans lesquels ont été présentés des modèles et effectués des essais. Le point culminant de la manifestation a été la conférence faite par M. Pier Luigi Nervi, professeur à Rome, et intitulée « Propos sur la philosophie des structures ».

Groupe spécialisé des ingénieurs forestiers

Le comité a décidé de procéder à une enquête sur les conditions d'engagement des ingénieurs forestiers des administrations publiques. La plupart de ces ingénieurs sont soumis au statut de fonctionnaires, mais leur appartenance aux classes de salaires varie énormément d'un canton à l'autre.

Pour orner les nouveaux locaux de la SIA, le comité a décidé d'offrir au secrétariat général une rondelle de tronc d'arbre qui constitue, dans les temps fébriles que nous vivons, un symbole de calme et de sérénité.

Règlements et normes

Concours d'architecture et du génie civil (Règlements n° 152 et 153)

Les amendements, remarques et suggestions reçus sont actuellement examinés par les commissions pour la revision de ces règlements. Certaines administrations ont demandé que le délai fixé pour la remise d'amendements soit prolongé. C'est pourquoi les deuxièmes projets des deux règlements ne pourront être mis au point qu'à la fin de l'année.

Commandes de projets à plusieurs architectes

Le cas où des projets relatifs au même ouvrage sont commandés simultanément à plusieurs architectes est régi par les dispositions du règlement concernant les travaux et honoraires des architectes, n° 102. Si des difficultés surgissent à ce sujet, un avis peut être demandé à la commission pour les honoraires des architectes par l'intermédiaire du secrétariat général.

Normes pour les installations intérieures des bâtiments

Les travaux de coordination des trois normes nº 132 (installations sanitaires), nº 135 (installations de chauffage central) et nº 137 (installations électriques) sont près d'être achevés. Dès que les traductions seront terminées, ces normes seront soumises aux membres de la SIA pour consultation.

Calcul et exécution des constructions métalliques (norme nº 161)

On est en train de traduire le texte de cette norme. Dès que la commission aura donné son accord à la version définitive, la procédure de consultation sera engagée.

Ardoises et plaques ondulées en amiante-ciment pour toitures et revêtements de façades et de plafonds (norme nº 175)

Les propositions de modifications reçues ont incité la commission à compléter le premier projet. Un deuxième projet est en préparation.

Norme pour les charges, la mise en service et la surveillance des constructions (1970), nº 160

Après publication de leurs normes respectives, les commissions n° 160 et 162 poursuivent leur activité. Elles ont constitué des groupes de travail pour l'étude de questions spéciales. La version italienne de la norme n° 160 est à l'impression.

Nettoyage des bâtiments (norme nº 184)

Le projet a été examiné par la commission pour les normes du bâtiment puis remis au groupe de travail compétent.

Isolation acoustique des maisons d'habitation (recommandation n° 181)

La version italienne de cette recommandation est à l'impression. La commission a repris son activité et étudie actuellement une série de problèmes avec l'intention de préparer une norme générale sur l'isolation acoustique.

Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction (norme nº 118)

Les travaux de la commission sont très avancés. Le service juridique de la SIA a examiné le projet et estime qu'il est conforme à la loi et à la jurisprudence, exception faite de quelques points de détail qui devront encore être réglés. On espère que la procédure de consultation pourra être engagée au printemps 1971.

Commission pour les questions d'assurance responsabilité civile et d'assurance construction

La commission a examiné et discuté les problèmes de l'assurance responsabilité civile des architectes et des ingénieurs civils au cours de 13 séances. Ces travaux ont fait l'objet d'un important rapport qui a été remis au C.C. Les conséquences pratiques qui en découlent sont actuellement examinées. Ce sujet sera probablement traité dans un des prochains numéros spéciaux de nos revues.

Manifestations

Nous attirons l'attention des membres de la SIA sur les manifestations suivantes :

1971

16 janvier Zurich SIA: Conférence des présidents 21 janvier Zurich SIA, Groupe spécialisé de la construction industrialisée dans le bâtiment et le génie civil GCI: Assemblée générale 5 février Berne SIA: Assemblée des délégués 4 mars Berne SIA, Groupe spécialisé de l'architecture GSA: Assemblée générale 24 et 25 Mont-SIA. Sections genevoise et vaudoiavril Pèlerin se et Société d'études économiques et sociales : Journées d'études sur le thème : « Pourquoi et comment se déplacera-t-on demain

2 et 3 Zurich juillet

SIA: Assemblée générale et inauguration de la maison SIA

5-12 sept. Turin

3e Conférence internationale des femmes ingénieurs et scientifiques sur les thèmes : « Programmation sur le progrès » et « Devoirs professionnels et familiaux des fem-

dans les villes?»

mes »

28-30 sept. Londres

5e Congrès international des ingénieurs organisé par la FEANI
(voir programme provisoire en

page 419)

Par ailleurs, le secrétariat général recueille les informations de sociétés apparentées concernant leurs manifestations et se tient à la disposition des intéressés pour tous renseignements à ce sujet. Le prochain calendrier des manifestations paraîtra en janvier.

Caisse suisse de prévoyance pour les professions techniques

Cette caisse, fondée en 1961 par la SIA, la Fédération des architectes suisses (FAS) et l'Union technique suisse (VTS), comprend un fonds d'épargne et une caisse d'assurance invalidité et décès. Le fonds d'épargne atteint aujourd'hui la somme de Fr. 1 955 000.—; le total des salaires assurés s'élève à environ Fr. 9 500 000.—. Rappelons que tous les bureaux d'architectes ou d'ingénieurs désirant assurer le propriétaire et les employés engagés définitivement peuvent y adhérer. La caisse est également ouverte, à titre individuel, aux membres des associations affiliées (SIA, FAS, UTS, ainsi que, depuis 1968, la FSAI).

Pour tous renseignements, s'adresser à la Fiduciaire générale S.A. (M. Senn) Schauplatzgasse 21, 3000 *Berne*. Tél. (031) 22 03 82.